



Le Mardi 13 avril, F.O. a, comme prévu malgré ses sections contre cette signature, sans consultation du personnel FO a donc signé !

A ce jour nous n'avons aucune nouvelle de la DRS.

Une drôle de façon de traiter les salariés et leurs représentants.

La patience des délégués à des limites et nous réfléchissons à d'autres moyens de nous faire, enfin, entendre.

Nous vous tenons bien entendu informés des suites éventuelles.

Suite à ce mouvement nous avons enregistré une forte demande d'adhésions

A vous tous de faire savoir l'intérêt d'être syndiqués pour que d'autres encore nous rejoignent.



## Sommaire

<a href="#">FO persiste et signe</a>
<a href="#">Lettre ouverte à la DRS</a>
<a href="#">Complément du 09/04/04</a>
<a href="#">873 777 adhérents CFDT</a>
<a href="#">La loi et Vous</a>
<a href="#">Déficits Unedic et sécu</a>
<a href="#">Consommation et inflation</a>

## Lettre ouverte à la direction Carrefour

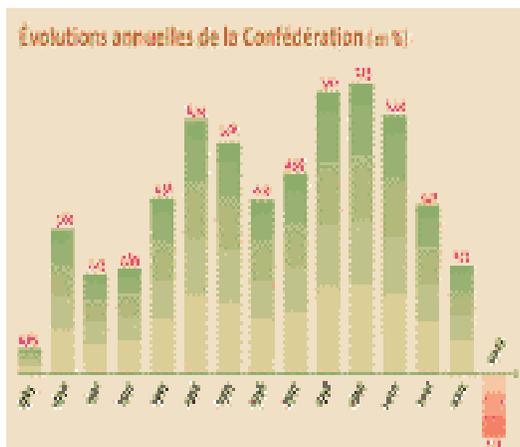


Après la mobilisation du 9 avril 2004 la CFDT écrit à la Direction

*Pouvons nous aujourd'hui négocier sereinement chez Carrefour, la Direction des Ressources Humaines a-t-elle les moyens de tenir ses engagements, existe-t-il encore une motivation sociale dans l'entreprise ?*

C'est la question sur laquelle nous entendons obtenir une réponse rapidement, faute de quoi la CFDT en tirera les leçons pour les années à venir.

## 873 777 adhérents à la CFDT



La CFDT compte 873 777 adhérents fin 2003.

Quatre Fédérations progressent dont la Fédération des Services de + 1,98%.

Fédération à laquelle est rattachée la CFDT Carrefour

## Manifestation du 9 avril 2004 (suite)



Suite des photos et articles de presse en provenance des sections.

Le récit complet de l'action menée le 9 avril par la CFDT Carrefour est paru dans l'hyper n°157/04 du 11 avril 2004

# Force Ouvrière persiste et signe et la CFDT fait de même...



Dans un éditorial FO, explique les raisons qui l'ont décidé à signer l'accord 2004. "*un accord conforme à la réalité économique 2004 dans notre entreprise : les hypermarchés Carrefour en France.*"

FO reconnaît bien volontiers que: "*Cet accord est faible sur les grilles de salaire*" mais ils expliquent que "*la concurrence est acharnée, le hard-discount progresse trop vite, avec des coûts salariaux et des effectifs plus faibles que les hypermarchés, la consommation stagne, voire régresse*".

Bref pour eux il faut faire les frais des mauvais choix de nos dirigeants. Puisqu'ailleurs les salariés sont moins payés quelles conséquences en tirent-ils pour les salariés de Carrefour? Si des sacrifices doivent être consentis pourquoi doivent-ils être toujours par les plus démunis.

Pour FO on fait l'autruche "*Selon certains, « tout va bien » : occultés les problèmes de chiffres d'affaires, de consommation, de pouvoir d'achat ... en deux mots, il préfère faire l'autruche.* Non camarades détrompez vous tout le monde le sait que ça va mal et chacun est inquiet non seulement pour son pouvoir

d'achat mais aussi pour son emploi.

En 1985 FO a signé un accord supprimant tous les avantages des rémunérations des salariés dont les magasins ouvraient après juillet 1985. FO disait déjà la même chose, "il faut faire des sacrifices" résultat 15 ans après 64 magasins se sacrifiaient toujours. Heureusement pour eux la CFDT n'a pas cette analyse.

Pour eux ceux qui ne signent pas sont des démagogues à la recherche de suffrage "*Il est bien plus facile de faire de la démagogie, de « crier au scandale » pour récupérer quelques suffrages*". Il oublie que voici à peine un an FO réclamait 3% de hausse de salaire alors que les résultats étaient au plus bas et conspuait la signature CFDT qui obtenait la remise sur achat, démagogue vous avez dit!



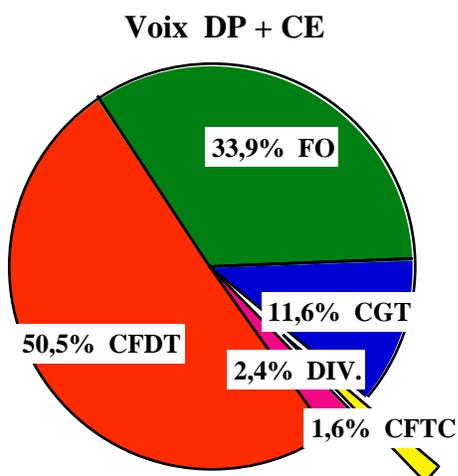
Pour eux la remise en cause de la RTT c'est être "*Fort sur la liberté de choix individuel (choix du repos ou du pouvoir d'achat)...*" mais il oublie que pour avoir le choix faut-il encore en avoir les moyens et quand on choisit de travailler au lieu de bénéficier de la RTT en a-t-on vraiment les moyens. Il est vrai qu'en 1982 FO signait une RTT oubliant au passage les temps partiel et les nouveaux embauchés. En 1999 ils étaient devenus les plus nombreux. Là encore la CFDT était là pour modifier la donne.

Il n'oublie pas de conclure que "*Le Syndicat Force Ouvrière continue à défendre l'intérêt collectif des salariés de Carrefour, mais aussi des salariés du secteur commerce, où nous sommes l'organisation majoritaire*".

Bon nous ont veut bien, on doit pas avoir la même vision de l'intérêt collectif. Quand à être l'organisation majoritaire à voir, disons que FO est le syndicat le mieux implanté par Carrefour (et on comprend le choix du patron) mais là où la CFDT est présente désolé c'est nous qui sommes majoritaire (voir tableau).

**Chacun l'aura compris ce qui différencie FO et la CFDT ce n'est pas signer 1,5% ou 1,7% d'augmentation de salaire mais bien les choix fondamentaux comme le même droit pour tous, la RTT, le refus des inégalités et l'intérêt pour les plus démunis et enfin une indépendance complète vis à vis de la direction.**

## Voix aux élections 2002-2003 85 magasins où se présente aux élections la CFDT



# Lettre ouverte à Carrefour

*...existe t-il encore une motivation sociale dans l'entreprise ?*



*92% des employés, qui ont répondu au sondage CFDT se sont prononcés contre la signature de l'accord 2004.*

*des milliers de salariés dans des dizaines de magasins ont répondu présents... les salariés veulent être entendus, respectés, reconnus..*

*Nous regrettons et nous ne comprenons pas que ce message n'ait pas obtenu de votre part un écho.*

*Pour permettre à tous les salariés de bénéficier des bienfaits de l'entreprise et de son 1/4 d'heure d'avance nous avons renégocié des accords.*

Saran le 23 avril 2004

Monsieur le Directeur des Relations sociales,

Suite aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2004 vous avez proposé aux organisations syndicales de signer un accord comportant 20 propositions.

La CFDT a diffusé largement ces propositions les expliquant objectivement et émettant un avis favorable sur 18 d'entre elles issues de nos demandes.

Nous avons émis lors des négociations de fortes réserves sur deux de vos propositions: **la remise en cause de la semaine de repos de RTT** par le biais de l'option du paiement de la totalité de ses repos supplémentaires et **la perte du pouvoir d'achat** de certains salariés en 2003 et prévisible en 2004 vu la faible augmentation accordée (la plus basse de toutes les filiales Carrefour).

Démocratiquement nos sections ont consulté les salariés pour connaître leur avis sur une éventuelle signature: **92%** des employés, qui ont répondu au sondage CFDT se sont prononcés **contre la signature de l'accord 2004.**

**Ceci n'a pas changé votre position et vous n'avez pas proposé aux organisations syndicales une nouvelle rencontre, la signature de Force Ouvrière étant acquise.**

Devant cette attitude, pour la première fois chez Carrefour, la CFDT a invité les salariés à exprimer leur refus en arrêtant le travail au moins une heure. A cet appel, relayé par des sections CGT, CFTC et parfois des militants où sections FO, des milliers de salariés dans des dizaines de magasins ont répondu présents. **Malgré les pressions de l'encadrement** ils ont arrêté le travail parfois une journée entière pour dire que les salariés veulent être entendus, respectés, reconnus.

Ils ont mis en avant leur refus de voir remis en cause l'accord signé sur la RTT et demandé une revalorisation réelle de leur pouvoir d'achat. De même ils se sont inquiété du management, des conditions de travail et de l'emploi qui ne cessent de se dégrader.

**Nous regrettons et nous ne comprenons pas que ce message n'ait pas obtenu de votre part un écho.**

**Tous sous le même toit, tous les mêmes droits**

Pour permettre à **tous** les salariés de bénéficier des bienfaits de l'entreprise et de son 1/4 d'heure d'avance nous avons renégocié des accords. Nous ne le regrettons pas.

Nous avons demandé et obtenu la fin à l'accord de 1985 (signé par FO) qui permettait que 64 magasins ouverts après cette date ne bénéficiaient

## Lettre ouverte à la direction Carrefour

*Les salariés de Continent 2001 se sont fortement exprimés le 9 avril pour que lors de la prochaine NAO un calendrier de rattrapage soit enfin négocié. Nous espérons que vous en tiendrez compte.*

*Pour redevenir compétitif il faut les moyens financiers et humains, il faut donner l'envie aux salariés de se mobiliser. Pour la CFDT une politique sociale offensive apportera la motivation nécessaire.*

*Ce qui veut dire qu'en 1999 une grande majorité des salariés n'aurait bénéficié que d'une RTT de 0 h 75 si nous n'y avions pas ajouté la semaine de repos supplémentaire.*

*Salaire ou RTT il faut choisir. Ce n'était pas l'esprit de la négociation de 1999, la RTT est d'abord une mesure en faveur de l'emploi.*

pas des avantages des éléments de rémunérations des accords Carrefour. Nous avons obtenus le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés de Continent et autres filiales comme SNE .

Reste aujourd'hui à obtenir le rattrapage pour les 3600 salariés des 18 Continent 2001 qui ne bénéficient pas des avantages Carrefour.

**Ces salariés se sont fortement exprimés le 9 avril pour que lors de la prochaine NAO un calendrier de rattrapage soit enfin négocié. Nous espérons que vous en tiendrez compte.**

### **Pouvoir d'achat, "sans social, pas de commercial"**

Nous avons démontré, chiffres à l'appui, que depuis 2003 des salariés Carrefour ne bénéficient plus du maintien de leur pouvoir d'achat, l'intéressement est devenu l'Arlésienne que tout le monde attend et la participation ne progresse pas (pire la bourse mécontente des performances de Carrefour pénalise notre épargne).

Vous n'avez pas contesté nos chiffres mais refusé de les prendre en compte en raison des mauvais résultats des hypermarchés en 2002-2003.

Aujourd'hui les salariés subissent les restrictions salariales et les directeurs doivent démontrer leurs capacités à regagner des parts de marché mais l'investissement nécessaire (pour des embauches et du matériel) est ailleurs !

Pour redevenir compétitif il faut les moyens financiers et humains, il faut donner l'envie aux salariés de se mobiliser. **Pour la CFDT une politique sociale offensive apportera la motivation nécessaire.**

### **La remise en cause de la RTT**

En 1999 nous avons obtenu une réelle réduction du temps de travail pour tous sans perte de salaire. Ce n'était pas le cas en 1982 où FO a signé un accord qui réduisait effectivement le temps de travail sans perte de salaire mais que pour les personnes à temps complet présentes dans l'entreprise. Les salariés embauchés à cette date l'ont été à 35 h 75 payés 35 h 75.

Ce qui veut dire qu'en 1999 une grande majorité des salariés n'aurait bénéficié que d'une RTT de 0 h 75 si nous n'y avions pas ajouté la semaine de repos supplémentaire.

La semaine de repos supplémentaire a bien été acquise au titre de la RTT comme le précise le titre 33 de l'accord : *"Pour les employés ayant une ancienneté au moins égale à 3 mois au premier jour de la période annuelle de décompte, six jours ouvrables de repos supplémentaires payés sont attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ces jours seront pris sous la forme d'une sixième semaine de congés."* Cette volonté a été de nouveau confirmée lors des accords Continent.

En permettant, moins de 5 ans après votre signature, la possibilité de paiement de cette semaine de RTT vous mettez en cause tout l'accord. Aujourd'hui la RTT n'est que pour ceux qui en ont les moyens.

**Salaire ou RTT il faut choisir. Ce n'était pas l'esprit de la négociation**

## Lettre ouverte à la direction Carrefour

*On supprime des postes d'un côté et on augmente le temps de travail de l'autre la logique nous échappe !*

*Une demande comme la remise sur achat était dans le droit fil de notre action "gagnant pour le salarié, gagnant pour l'entreprise".*

*nous n'admettons pas la remise en cause des engagements signés ou oraux sans l'aval des signataires.*

*La motivation des salariés par les avancées sociales doit continuer tant bien même que l'économie ne soit pas au rendez-vous aujourd'hui (nous parions qu'elle le sera demain).*

**de 1999, la RTT est d'abord une mesure en faveur de l'emploi.**

Dans les magasins les salariés mais aussi les directeurs ne sont pas favorables à cette mesure qui va entraîner de nombreuses difficultés de gestion et remettre en cause les reclassements des salariés qui vont voir leurs postes supprimés suite aux modifications dans les services.

On supprime des postes d'un côté et on augmente le temps de travail de l'autre, la logique nous échappe !

### Dialogue social

En 1999 le dialogue social chez Carrefour a pris un nouvel élan et la CFDT a pris sa part de responsabilité pour faire avancer les droits des salariés tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise.

**Une demande comme la remise sur achat était dans le droit fil de notre action "gagnant pour le salarié, gagnant pour l'entreprise".**

En 2003, avec l'accord salariés consultés, nous avons accepté d'aligner les dimanches et les jours fériés sur les accords de branche et ceux signés chez Continent et Continent 2001 par FO, CFTC et CFDT. **Nous donnions ainsi la possibilité à l'entreprise de se battre à armes égales avec ses concurrents.**

Cet accord nous l'avons signé en contre-partie de la notion de volontariat pour les jours fériés, notion que nous espérons pouvoir étendre à tous les jours fériés, de l'accord oral de ne pas remettre en cause le particularisme des ouvertures dans l'Ouest et du retrait de votre demande de payer la semaine de repos supplémentaire RTT. **Nous voyons aujourd'hui ce qu'il en est advenu des deux derniers points**

La CFDT peut admettre un différent sur les augmentations salariales, c'est le jeu de la négociation mais nous n'admettons pas la remise en cause des engagements signés ou oraux sans l'aval des signataires.

De même au niveau des magasins nous sommes trop souvent confrontés à un refus d'un certain management de respecter les accords ou de les interpréter restrictivement.

La Direction des Relations Sociales doit obtenir les moyens de tenir ses engagements et d'imposer, à tous les niveaux, le respect des accords signés.

La motivation des salariés par les avancées sociales doit continuer tant bien même que l'économie ne soit pas au rendez-vous aujourd'hui (nous parions qu'elle le sera demain).

Syndicat croyant aux avancées sociales par le dialogue, malgré l'échec des négociations 2004, nous entendons poursuivre ce chemin si nous trouvons en face de nous une même volonté.

**Il appartient à Carrefour de nous rassurer sur ce point dans les négociations à venir, faute de quoi la CFDT en tirera les leçons pour les années à venir.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur des Relations sociales, en l'assurance de nos sentiments distingués.

# Petite revue de détail (compléments)

## Photos et commentaires



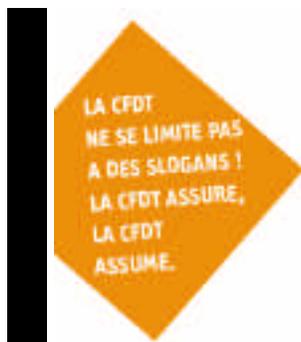
**Brest**



**Ivry sur Seine**



**Trans en Provence**



### *Récit d'une journée pas ordinaire d'une déléguée syndicale*

*6 heures du matin. Pas beaucoup dormi. J'espère qu'on n'a rien oublié... « Petit déj » tranquille ( enfin au moins extérieurement... parce qu'à l'intérieur...).*

*Départ Carrefour, arrivée 8 h 1/2. Direction la salle de repos, prendre un « jus » ... et la température.*

*Ca va les copains ont l'air partant ... Surtout qu'ils n'oublient pas de pointer*

*Direction l'entrée coté cafétéria pour réceptionner Stéphane notre permanent qui veut être de la fête, ainsi que le matériel (tiens il a quand même amené la sono...). Marrant de voir les cadres se préparer aux caisses Direction l'accueil. Les journalistes sont déjà là. On commence à s'expliquer sur les raisons du débrayage. Bernard nous rejoint.*

*Les premiers copains commencent à arriver. J'en suis un peu retournée. On n'est jamais sûr de rien., et les pressions qui ont précédé...*

*Je fais ma petite intervention (merci la sono ...). Je suis sacrément émue ... pourvu que rien ne se voit*

*Allez! C'est parti pour un tour de la boutique. Ca va mieux. Je n'en fini pas de compter... 135 quel bonheur!*

*Et ce téléphone qui n'arrête pas de sonner ... Bonne nouvelle: ça marche à peu près partout. Il va bien falloir que la DG en tienne compte...*

*On nous annonce un huissier! Elle est bien bonne. A-t-on penser qu'on allait démolir le magasin? De plus on relève le nom des participants ... (on nous dira plus tard que c'est pour vérifier le pointage ... mouais ...)*

*Encore le téléphone: on approche des 4 000 ... quelle manif! Je l'annonce aux copains ... quel chahut...*

*Départ des journalistes qui nous ont accompagnés un bon moment.*

*Un petit tour de galerie marchande ... et en route chez le directeur. Les gens veulent lui parler.*

*Réunion en réserve épicerie (IL s'est fait accompagné de deux cadres...)*

*Allez c'est terminé. Au retour quelques rencontres avec des clients ... qui nous donnent raison et nous demandent de ne pas recommencer trop souvent car les cadres, c'est pas aussi efficace que les caissières.*

*Le directeur essaye de minimiser notre mouvement (« Une cinquantaine pas plus ... ») Non! 135 et encore il y en a qui auraient bien voulu en être...*

*On reprend le boulot. Ce soir ça m'étonnerait que je dorme bien. Les nerfs tombent mais qu'elle belle journée.*

# Petite revue de détail (compléments)

## Revue de presse



**Carrefour Clairà (Perpignan) : grève pour de meilleurs salaires** Le mot d'ordre national de la CGT et de la CFDT a été largement suivi dans

l'établissement Carrefour de Clairà, le 9 avril. S'appuyant sur les bénéfices du groupe, les travailleurs réclament des augmentations.

Ils étaient presque une centaine à suivre le mot d'ordre national de grève lancé par les sections syndicales CGT et CFDT du groupe Carrefour. Réuni devant l'espace de livraison, le personnel gréviste de l'établissement de Clairà n'avait qu'une seule revendication, "une augmentation de salaire digne de ce nom".

En février dernier, lors de l'annonce des résultats du groupe pour l'année 2003, les salariés espéraient que leurs salaires suivraient le même chemin. Mais lorsque, le mois dernier, la direction du groupe leur a fait savoir que leurs revenus n'augmenteraient que de 1,5% sur l'année, la colère est montée au sein du personnel.

Les travailleurs en ont assez de voir leur pouvoir d'achat diminuer d'année en année, ... (Presse internet)

Les délégués des sections CFDT Carrefour ont organisé la grande surface de Trans-en-Provence un débrayage hier matin. L'opération a débuté de 08h30 à 10h30 et a réuni jusqu'à 90 employés du groupe simultanément. Et ils ont recueilli 750 signatures sur leur pétition. Ils protestent contre la remise en cause de 35 heures par le groupe qui souhaite revenir sur les accords de 1999 stipulant qu'il leur était attribué une dixième semaine de congé au titre de la réduction du temps de travail. Les salariés s'inquiètent également de la restructuration prévue dans certains services et demandent des garanties d'emploi. Le mouvement a été moins suivi au Carrefour du Salamandre dont les employés ont un statut différent.



### Ivry Grand-Ciel

## Les employés de Carrefour débrayent pour leurs salaires

Ivry

Des salariés de Carrefour ont débrayé hier matin à Ivry Grand-Ciel.

### Des salariés ont cessé le travail une heure hier à Carrefour

Cholet



Les salariés ont cessé le travail une heure hier matin à Carrefour de Cholet. Ils ont déposé une pétition de 100 signatures devant le magasin. Les salariés ont déposé une pétition de 100 signatures devant le magasin. Les salariés ont déposé une pétition de 100 signatures devant le magasin.



GRAND-CIEL, HER, 9 H 15. Les grévistes débrayent une centaine de salariés ont débrayé à une adresse voisine de la rue.

**Le pouvoir d'achat aussi !!!!**

**Baisser les prix aujourd'hui en France, c'est possible.**

Mieux consommer

Carrefour, la posture

Le récit complet de l'action menée par la CFDT Carrefour le 9 avril est paru dans l'hyper n°157/04 du 11 avril 2004

### Provence

Vitrolles

**Léger mouvement de grève chez les employés de Carrefour**

Des salariés ont débrayé hier matin à Carrefour de Vitrolles. Ils ont déposé une pétition de 100 signatures devant le magasin.

### Grève à Carrefour-Thionville

Thionville

**Les salariés des hypermarchés à deux heures de grève**

Les salariés des hypermarchés à deux heures de grève. Ils ont déposé une pétition de 100 signatures devant le magasin.

# 873 777 adhérents CFDT en 2003

La CFDT conserve la quasi-totalité de ses forces et progresse dans les Services



*Chez Carrefour le taux de syndicalisation progresse fortement depuis le début de l'année ainsi que nos implantations syndicales*

*Pourquoi pas vous ?*

**"Aujourd'hui, j'adhère !"**

**Mes droits, j'y tiens.  
Aujourd'hui, j'adhère !**

**Mon avis, ça compte.  
Aujourd'hui, j'adhère !**

**Pour obtenir des résultats,  
Aujourd'hui, j'adhère !**

**Pour aller encore plus loin,  
Aujourd'hui, j'adhère !**

## Adhérents CFDT

**Stabilité dans le privé, baisse dans le public, la courbe des adhésions baisse pour la première fois depuis 1989.**

**La CFDT comptait 889 160 adhérents en 2002 soit une perte de 15 383 adhérents en 2003 (-1,73%) principalement dans le secteur public (-4,30%) . Elle reste la première organisation syndicale française en terme d'adhérents.**

Nous sommes bien loin de l'hémorragie annoncée par ceux qui ont choisi de quitter la CFDT en dramatisant la situation et en lançant des chiffres fantaisistes. En outre, durant le mois de janvier 2004, nous avons accueilli 3 500 adhérents supplémentaires. Nous considérons cela comme un encouragement à poursuivre nos efforts.

**L'objectif de 1,2 millions d'adhérents en 2007 reste à la portée de la CFDT.**

## Adhérents en France *Le monde économie du 16.04.04*

**La CFDT** annonce 833 799 adhérents actifs et 55 361 retraités (chiffres 2002), payant en moyenne une cotisation mensuelle de 10,15 euros. Le budget annuel de la confédération s'élève à 38 millions d'euros. **Les cotisations représentent 51 % des recettes.**

**La CGT** annonce 685 000 adhérents, payant en moyenne une cotisation mensuelle de 10,7 euros. Le budget annuel de la confédération (hors fédérations, unions territoriales et syndicats) est de 13,76 millions d'euros. **Les cotisations représentent 40 % de ce budget,**

**Force ouvrière (FO)** n'avance pas de nombre d'adhérents (*Ndlr: les experts estiment ce nombre à 370.000*) , La moyenne de la cotisation mensuelle est de 8,5 euros. Budget annuel de la confédération : 23,5 millions d'euros. **Les cotisations représentent 60 % des recettes**

**La CFTC** annonce 130 000 adhérents, payant une cotisation mensuelle moyenne de 8 euros. Le budget annuel de la confédération est de 11 millions d'euros. **Les cotisations représentent 20 % des recettes.**

**La CFE-CGC** annonce 140 000 adhérents. La moyenne mensuelle des cotisations est de 12,5 euros. Le budget annuel de la confédération est de 10 millions d'euros. **Les cotisations et la formation représentent 40 % des recettes chacun.**

### Comment évolue le taux de syndicalisation ?

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, basée à Dublin, l'estime à 9,1 % en 2000, et l'Insee à 8 % en 2001. Dans le secteur public, le taux s'élève à 13 %, contre 5 % dans le privé,

**UN SYNDICAT FORT C'EST UN SYNDICALISME D'ADHÉRENT. REJOIGNEZ NOUS !!**

# La loi et Vous

## Le syndicalisme une activité criminelle

### Jurisprudence

#### Travailler après 21 heures nécessite l'accord du salarié

Le passage, même partiel, d'un horaire de jour à un horaire de nuit constitue une modification du contrat qui doit être acceptée par le salarié.

Il est de jurisprudence constante que le passage d'un horaire de jour à un horaire de nuit constitue une modification du contrat nécessitant l'accord du salarié.

La Cour de cassation vient de préciser qu'il y a modification du contrat même si le passage d'un horaire de jour à un horaire de nuit est partiel.

En l'espèce, une vendeuse dans un supermarché travaillait à temps partiel de 7 heures à 16 heures. Son employeur l'a informée de la modification de ses horaires comportant désormais des nocturnes jusqu'à 22 heures. La salariée a refusé et pris acte de la rupture de son contrat.

Les juges du fond ont débouté la salariée de sa demande de dommages-intérêts en énonçant qu'en l'absence de clause contractuelle fixant les horaires de travail, l'aménagement des horaires de travail par l'employeur n'affecte que les conditions de travail qui, relevant du pouvoir de direction de l'employeur peuvent être modifiées sans l'accord de la salariée.

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel au motif que le passage, même partiel, d'un horaire de jour à un horaire de nuit constitue une modification du contrat qui doit être acceptée par la salariée. Tel était le cas puisque le nouvel horaire comportait un travail au-delà de 21 heures.

(Cass. soc., 7 avr. 2004, no 02-41.486, Kerbiriou c/ Sté Carrefour)

### Un syndicaliste gênant génétiquement fiché

La police a relevé les empreintes du leader de la fronde des chômeurs marseillais.

C'était la vedette de la semaine : Charles Hoareau, responsable du comité chômeurs-CGT des Bouches-du-Rhône, est à l'origine de la révolte judiciaire des chômeurs marseillais qui viennent d'obtenir gain de cause contre l'Unedic et l'Assedic Alpes-Provence. Mais, la veille de la décision du tribunal de grande instance de Marseille, Charles Hoareau a été convoqué au commissariat pour un prélèvement biologique, en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques (FNAEG). Motif : Charles Hoareau a été condamné, en janvier 2000, à cinq mois de prison avec sursis pour «violence volontaire» contre des policiers lors d'une action sur le port de Marseille. Les manifestants voulaient empêcher l'embarquement d'un sans-papier tunisien en cours de régularisation.

«**Même traitement**». La loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003, dite «Sarkozy», a étendu l'inscription au fichier des empreintes génétiques bien au-delà des infractions sexuelles prévues au départ, en juin 1998, et même des crimes graves (meurtres, terrorisme, grand banditisme) incorporés en novembre 2001. Désormais, les actes de petite et moyenne délinquance sont visés ; la loi touche aussi les mis en cause, et non plus seulement les condamnés. Le FNAEG compte, à ce jour, 20 000 profils, soit dix fois plus qu'il y a un an.

17 avril 2004 (*Liberation*)

### Pas de caractère obligatoire du badge mis en place sans autorisation de la CNIL

À défaut de déclaration à la CNIL, le refus du salarié d'utiliser son badge n'est pas un motif de licenciement.

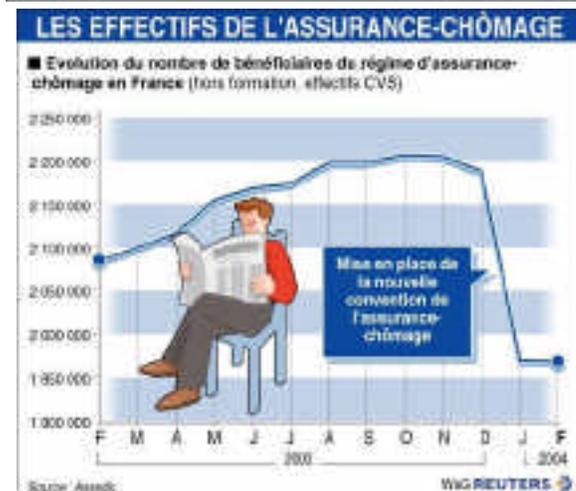
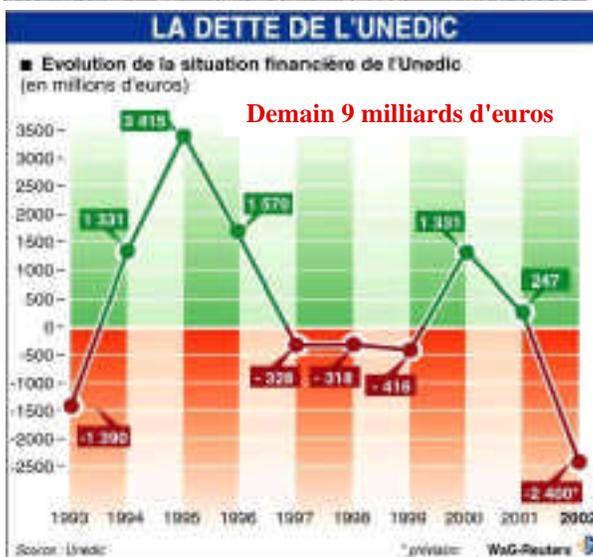
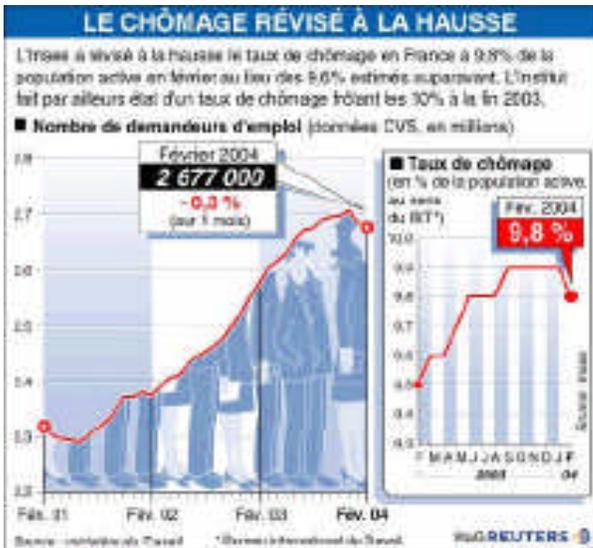
Une entreprise avait mis en place un système de badges géré par des moyens automatisés et permettant d'identifier les salariés à leur entrée et à leur sortie des locaux de l'entreprise. Ce traitement automatisé n'a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL qu'après le licenciement d'un salarié. Or ce salarié a été licencié pour avoir refusé d'utiliser son badge à 19 reprises. le salarié a contesté le motif de son licenciement en raison de l'absence de déclaration du traitement automatisé à la CNIL.

La Cour de cassation confirmant l'arrêt de la cour d'appel lui donne droit : « à défaut de déclaration à la CNIL d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant un salarié, son refus de déférer à une exigence de son employeur impliquant la mise en œuvre d'un tel traitement ne peut lui être reproché ».

(Cass. soc., 6 avr. 2004, n° 02-40.498, X. c/ SA BDI constructions)

# Chômage - déficit - contestations

## Un jugement et ses conséquences



**Hausse du chômage, contestation des chômeurs et des intermittents, un déficit qui n'en finit pas de se creuser sans parler de celui de la sécu et autres les mauvaises nouvelles ne cessent de s'accumuler. Pourtant il faudra bien prendre des décisions si on ne veut pas voir disparaître nos acquis par un immobilisme bien confortable.**

L'accord du 20 décembre 2002, visant à préserver l'équilibre financier de l'UNEDIC (7 milliards d'euros de déficit prévus en 2004) permettait de baisser la durée des indemnités de 30 à 23 mois pour les signataires du PARE. Le problème juridique qui s'est alors posé est celui de l'application immédiate de cette réforme à tous les ayants droits qui possédaient alors un contrat (le PARE) en bonne et due forme.

Le 15 avril le Tribunal de Grande Instance de Marseille a condamné l'UNEDIC et l'ASSEDIC Alpes - Provence à rétablir l'indemnisation de 35 chômeurs telle qu'elle était prévue initialement et ceci à partir du 1er janvier 2004. Par le fait ce sont 265 000 chômeurs qui peuvent espérer voir leur situation se modifier dans ce sens dans les semaines ou mois à venir.

**On ne peut qu'être satisfait pour eux tant la situation d'un chômeur est difficile mais... il faut maintenant se poser la question des conséquences de ce jugement !**

Si ce jugement venait à s'appliquer ce sont 2 milliards d'euros de déficit supplémentaires que l'UNEDIC devrait supporter. Il faut donc trouver les ressources pour payer les dépenses.

Doit-on pour cela remettre en cause le système paritaire et «laisser faire» l'état, c'est à dire le gouvernement. Nous savons ce que cela voudrait dire: remise en place de la dégressivité (elle était de - 17% tous les 4 mois jusqu'à fin 2000, baisse des allocations, etc...) En Grande Bretagne la durée d'indemnisation est de 6 mois et de 12 mois en Allemagne. En France elle peut aller jusqu'à 42 mois ...

Le MEDEF voudra-t-il « mettre la main à la poche »? Cela paraît également improbable.

On peut donc craindre que, si le jugement du TGI de Marseille est confirmé en appel, ce n'est pas le patronat qui sera pénalisé mais l'ensemble des chômeurs et il semble inévitable que les salariés devront mettre la main au porte monnaie.

**La CFDT suivra cette « affaire » de très près comme celle à venir du fameux "trou de la sécu".**

# Faites vos comptes:

Insee: 0,9% de hausse des prix en trois mois.

Carrefour: 1% de hausse de salaire pour 8 mois

L'Insee confirme une hausse des prix de 0,4% en mars

Les prix de détail en France ont bien augmenté de 0,4% en mars, après une hausse de 0,5% en février, et affichent ainsi une progression de 1,7% sur les douze derniers mois, selon les chiffres définitifs publiés par l'Insee.

